



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Accompagnement territorial  
Unité Grands Projets**

Affaire suivie par :

**Sandra Lopez**

Tél : 05 47 30 51 36

Mél : sandra.lopez@gironde.gouv.fr

**BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC  
MODIFICATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ  
DE BORDEAUX SAINT-JEAN-BELCIER**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L311-1 et suivants, et R311-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L122-1, L.123-2, L123-19

VU la demande de modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Bordeaux Saint-Jean-Belcier déposée le 8 décembre 2021 à la DDTM de la Gironde par l'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2022 prescrivant la participation du public par voie électronique du projet de modification de la ZAC Bordeaux Saint-Jean-Belcier,

VU le contenu de la boîte mail dédiée à cette mise à disposition sur le site de la préfecture de la Gironde,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

### **1) Rappel du contexte**

L'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 a formellement acté la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bordeaux Saint-Jean-Belcier située sur la commune de Bordeaux.

L'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique a pris l'initiative de modifier la ZAC pré-citée par délibération du 29 novembre 2021 de son conseil d'administration. La modification porte sur le programme global prévisionnel des constructions, avec une augmentation de la surface de plancher nette créée par le projet, et des modifications au niveau des espaces publics. Elle est soumise à une actualisation de l'étude d'impact datant de 2012.

La modification d'une zone d'aménagement concerté est prononcée dans les mêmes formes prescrites que pour la création de la zone, en application de l'article R311-12 du code de l'urbanisme. Un nouveau rapport de présentation a donc été rédigé et transmis dans le dossier. Une concertation préalable avec le public s'est tenue du 1er février au 8 avril 2021.

La modification de la ZAC Bordeaux Saint-Jean-Belcier est soumise à une participation du public par

voie électronique pour une durée minimale de quinze jours en application de l'article L.123-2 du code de l'environnement.

Le responsable de ce projet est l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique. Les informations relatives au projet pouvaient être demandées à Monsieur Joel Ornaghi : tél. 05.57.14.44.77 - [joel.ornaghi@bordeaux-euratlantique.fr](mailto:joel.ornaghi@bordeaux-euratlantique.fr)

## 2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du 5 septembre au 5 octobre 2022 inclus, du dossier de demande de modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Bordeaux Saint-Jean-Belcier, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact de mars 2021 ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale du 7 avril 2022.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

L'avis de mise à disposition a été affiché sur le terrain et en mairie 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral. L'avis était également en ligne 15 jours avant l'ouverture de la participation du public sur le site internet de la préfecture de la Gironde et publié dans des journaux.

## 3) Résultat de la mise à disposition

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune observation n'a été enregistrée.

## 4) Conclusion

Le présent bilan clôt la procédure du dossier de modification de la Zone d'Aménagement Concerté de Bordeaux Saint-Jean-Belcier, sur la commune de Bordeaux.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable à la Mairie de Bordeaux et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>.

Fait à Bordeaux, le

**10 OCT. 2022**

**L'Adjoint au Directeur**

  
**Alain GUESDON**